

Quatre nouveaux Centres canadiens d'éducation en Amérique latine

Lors de la mission commerciale d'Équipe Canada en Amérique latine en janvier dernier, quatre nouveaux Centres canadiens d'éducation (CCE) ont officiellement ouvert leurs portes au Mexique, au Brésil, en Argentine et au Chili.

« Les Canadiens savent qu'une main-d'œuvre très instruite et hautement qualifiée est un des principaux facteurs de compétitivité d'un pays, a déclaré le ministre du Commerce international, M. Sergio Marchi, lors de l'ouverture du Centre canadien d'éducation au Mexique. Les établissements d'enseignements canadiens ont beaucoup à offrir aux étudiants étrangers — des normes élevées en matière d'éducation, des droits de scolarité relativement bas ainsi qu'un milieu attrayant et propice à l'étude. »

Un potentiel énorme

Le CCE de Mexico a ouvert ses portes au public en avril 1997 et connaît déjà un énorme succès, selon le président du réseau de CCE, M. Rodney Briggs. De fait, au cours du reste de 1997, le Centre a reçu près de 9 300 demandes de la part d'étudiants mexicains intéressés à poursuivre des études au Canada. Le nombre de permis de séjour pour étudiants délivrés par le

Canada à des étudiants du Mexique est aussi passé de 675 en 1996 à 2 175 en 1997.

« Le Brésil présente aussi un potentiel énorme et croissant pour le secteur canadien de l'enseignement », déclare M. Briggs. À l'heure actuelle, 30 000 Brésiliens étudient à l'étranger, dont 20 000 aux États-Unis et 6 000 en Europe. « La présence de communautés brésiliennes au Canada, des droits de scolarité peu élevés et un milieu à la fois sûr et cosmopolite sont autant d'attraits pour les étudiants brésiliens, » ajoute-t-il.

Les marchés argentin et chilien présentent aussi beaucoup d'intérêt, le Canada et son système d'enseignement jouissant d'une image extrêmement favorable dans ces pays.

Rehausser le profil du Canada

Dans l'ensemble, les nouveaux Centres, situés à Mexico, São Paulo, Buenos Aires et Santiago, contribueront à accroître considérablement la visibilité du Canada

dans le domaine de l'enseignement en Amérique latine.

Le réseau des CCE a pour but d'attirer des étudiants étrangers au Canada en aidant les fournisseurs canadiens de services d'enseignement des secteurs public et privé à commercialiser leurs produits et services à l'étranger. Les écoles et entreprises d'éducation canadiennes qui font partie du réseau (230 jusqu'à présent) font l'objet de promotions tant dans les CCE que dans les salons de l'éducation qui ont lieu dans le pays hôte. Les quatre nouveaux Centres que compte maintenant l'Amérique latine viennent s'ajouter aux 10 autres CCE existants, portant ainsi à 14 le nombre de CCE dans le monde.

Pour plus de renseignements, communiquer avec David Lysne, Direction des relations académiques internationales, MAECI, tél. : (613) 996-2041, fax : (613) 992-5965.

Augmentation des droits relatifs aux services consulaires spécialisés

Le 1^{er} avril 1998, les droits perçus pour certains services consulaires spécialisés ont subi une augmentation.

L'augmentation des droits vise les services d'avocat et de notaire ainsi que les transferts de fonds effectués au nom de particuliers canadiens. Les services d'avocat et de notaire comprennent la prestation de serment, l'authentification de signature, la certification de conformité de document et d'autres services énumérés dans l'annexe du Règlement sur les prix applicables aux services consulaires spécialisés. Le transfert de fonds est un service offert aux Canadiens dans les cas où il n'est pas possible ou indiqué d'avoir recours à des organismes commerciaux. Les droits en question ne se rapportent pas aux services

offerts aux Canadiens en cas d'urgence ou dans des situations où leur vie est menacée.

Plus d'information sur les droits consulaires est disponible dans le numéro du 3 janvier 1998 de la *Gazette du Canada, Partie I*, laquelle peut être obtenue auprès de l'InfoCentre du ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), tél. : 1 800 267-8376. On peut aussi consulter la *Gazette* en visitant le site Web du Ministère à <http://www.dfait-maeci.gc.ca>

Les personnes et organismes intéressés peuvent faire connaître leur opinion concernant l'augmentation des droits. Tout commentaire doit parvenir au directeur général, Direction générale des affaires consulaires, MAECI, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario), K1A 0G2.